

REGLEMENT DU CONCOURS PETITS REPORTERS WAKOU 2015 / 2016

« Deviens le Petit Reporter Wakou 2016 ! »

1) ORGANISATEUR

La société Milan Presse, située 300 rue Léon Joulin, 31101 Toulouse, éditrice du magazine Wakou, organise du 01/09/2015 au 30/06/2016 un concours intitulé « Les Petits Reporters Wakou 2015 / 2016 ». Les participants réalisent, seuls ou avec leur classe, un reportage sur le thème du climat et des saisons dans les conditions ci-après décrites.

2) CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est ouvert aux mineurs âgés de 4 à 7 ans possédant une adresse postale en France Métropolitaine s'ils participent seuls. L'enfant doit avoir moins de 8 ans au moment où il envoie son reportage.

Dans la catégorie « Je joue avec ma classe », le concours est ouvert aux classes de GS, CP, CE1 de France Métropolitaine.

La participation au concours est gratuite et sans obligation d'achat.

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature.

Les participants étant des personnes physiques mineures, ils déclarent et reconnaissent qu'ils ont recueilli l'autorisation de participer auprès du (ou des) titulaire(s) de l'autorité parentale les concernant et que le (ou les) titulaire(s) de l'autorité parentale a (ont) accepté d'être garant(s) du respect par le participant de l'ensemble des dispositions des présentes. Toute participation d'une personne mineure est effectuée sous l'entière responsabilité des titulaires de l'autorité parentale sur les personnes concernées. La société organisatrice se réserve le droit d'en demander la justification écrite à tout moment, a fortiori lors de l'attribution des lots. La société organisatrice serait contrainte de disqualifier tout mineur qui serait dans l'incapacité de fournir ce justificatif dans les délais qui lui seraient impartis. Et, tout gain potentiellement obtenu durant le jeu serait immédiatement annulé.

Plusieurs participations seront acceptées par foyer et par classe mais seule le meilleur reportage sera sélectionné pour représenter le foyer ou la classe.

Le présent jeu étant un concours et non une loterie commerciale, les frais de participation au concours ne sont pas remboursés.

Les reportages transmis lors du concours ne seront pas renvoyés aux participants et ne seront pas conservés au-delà de la date de remise des prix, le 13 mai 2016.

3) DEROULEMENT DU CONCOURS

Pour participer au concours, les participants devront, en suivant un modèle, réaliser un reportage numérique dans les conditions suivantes :

- S'inscrire à l'adresse suivante : <http://www.wakou-magazine.com/ReportersWakou>
- Définir ce que sont les saisons
- Réaliser un reportage photos sur les phénomènes climatiques naturels
- Répondre à 4 questions sur le thème des saisons et du climat
- Rassembler des photos illustrant les activités humaines qui provoquent l'augmentation des gaz à effet de serre dans l'atmosphère et qui modifient le climat
- Réaliser une illustration ou un brico sur une saison.

Les participants devront compléter tous les champs du formulaire suivant, puis valider l'envoi du reportage (bouton en fin de page) : <http://www.wakou-magazine.com/petits-reporters-wakou-2015-2016-participation>

La sélection des meilleurs reportages se fera du 08/03/2016 au 30/04/2014 suivant les modalités définies à l'article 3 du présent Règlement.

La remise des prix physique se fera durant le 13 mai 2016 à la cité de l'espace de Toulouse. Les gagnants du concours seront invités à participer à la remise des prix accompagnés au maximum de 3 personnes pour les gagnants de la catégorie « Je joue seul » et de 4 accompagnateurs pour les classes lauréates.

4) CONDITION DE SÉLECTION

Le jury sera composé par des membres de la rédaction de Wakou et du service marketing qui sélectionneront les reportages gagnants.

Les résultats seront dévoilés sur le site www.wakou-magazine.com/ReportersWakou courant mars 2016 et les gagnants seront avertis personnellement par courrier.

Les critères de sélection sont : le respect du modèle imposé, l'exactitude des informations, l'originalité du reportage photo et du bricolage, la réflexion sur la protection des espèces menacées...

Le choix du jury est sans appel et ne peut faire l'objet d'aucun recours. Aucune indemnité ne sera versée aux œuvres non primées.

5) PALMARES ET RECOMPENSES

Les lauréats du concours seront récompensés par des lots envoyés à leur adresse personnelle pour les participants individuels ou à l'adresse de l'école pour les classes.

Si les circonstances l'exigent, Milan Presse se réserve le droit de remplacer les lots annoncés par des lots de même valeur ou de caractéristiques proches. En aucun cas le prix gagné ne pourra être échangé contre sa valeur en espèces ou un autre prix de même valeur, ni faire l'objet d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit, ni d'une réclamation. Les prix des lots sont susceptibles de variation et ne constituent pas un engagement sur leur valeur.

La liste des lots et leur répartition figurent en Annexe 1 du présent règlement.

6) PUBLICITE

La société organisatrice se réserve le droit de publier, sur quelque support que ce soit, aux fins de communication publicitaire portant sur le présent jeu, sur le réseau Internet ou non, pour le monde entier, le nom, la photo et le reportage des gagnants et ce sans que les gagnants puissent exiger une contrepartie quelconque ou s'y opposer, à moins de renoncer au bénéfice de leur lot. S'agissant d'un participant mineur, ses représentants légaux déclarent autoriser la publication de la photo et du nom du mineur

7) RESPONSABILITÉ

Milan Presse décline toute responsabilité en cas de problème lié au déroulement du concours, qu'il s'agisse d'une erreur humaine, de problème informatique, ou de quelque autre nature.

En cas de force majeure, Milan Presse se réserve le droit de modifier ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée en cas d'impossibilité de contacter les gagnants.

Milan Presse dégage toute responsabilité en cas de contestation liée au droit à l'image.

8) APPLICATION DU REGLEMENT

L'organisateur prendra toutes les mesures nécessaires afin de faire respecter le règlement mais ne pourra être tenu pour responsable si le présent concours devait être modifié, écourté, reporté ou annulé, pour quelle que raison que ce soit. Il se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

La participation à ce concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement de la part de chaque participant. Il ne sera répondu à aucune demande orale ou téléphonique concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement.

Toute contestation ou réclamation relative à ce concours devra être formulée par écrit et ne pourra être prise en considération au-delà du délai d'un mois à compter de la date de clôture du concours.

Toute interprétation litigieuse du présent règlement, ainsi que tous les cas non prévus seront tranchés souverainement par l'Organisateur. Toute fraude ou non respect de celui-ci pourra donner lieu à l'exclusion du concours de son auteur, l'Organisateur se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier ou d'annuler le concours si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée sur ce fait.

9) UTILISATION DES DONNEES PERSONNELLES

Les informations nominatives communiquées par les participants sont indispensables au traitement des participations par la société organisatrice. A défaut, les participations ne pourront être prises en compte. Ces informations sont communiquées aux prestataires les traitant ainsi qu'aux partenaires commerciaux du groupe BAYARD PRESSE auquel la société organisatrice appartient.

En application de la loi du 6 janvier 1978, les participants ont le droit de s'opposer à ce que les données les concernant soient utilisées à des fins de prospection commerciale. Ces données peuvent également donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification auprès de la société organisatrice à l'adresse suivante : Milan Presse 300 rue Léon Joulin 31101 Toulouse CEDEX 9.

10) MISE À DISPOSITION DU REGLEMENT

Le présent règlement est consultable en ligne sur le www.wakou-magazine.com/ReportersWakou et peut être adressé à toute personne qui en fait la demande.

ANNEXE 1 : LISTE ET REPARTITION DES LOTS

Catégorie Je joue seul :

1^{er} prix :

- **1 séjour au Futuroscope** : Le séjour est valable pour 2 adultes et 2 enfants (5 à 16 ans inclus) et est remis sous forme de Futurochèques cadeaux valables jusqu'au 31/12/2016, selon le calendrier d'ouverture du Parc disponible sur www.futuroscope.com. Il comprend 2 jours de visite du Parc, une nuit en hôtel 2* en chambre quadruple et les petits déjeuners.

Valorisation pour un séjour en 2015 : 430€.

- **1 livre Les petits dégoûtants « Le ver »**, Editions le Pommier, valeur : 6,90€.

- **1 livre « Ma p'tite encyclo : Les 4 saisons »**, Milan Edition, valeur : 11,90€

2^{ème} prix :

- **1 séjour à Vulcania** : Le séjour est valable pour 2 adultes et 2 enfants (6 à 16 ans) du 1/06/2016 au 12/11/2016. Il comprend 1 nuit dans un hôtel 3*, 4 petits déjeuners, 2 entrées adultes et 2 entrées enfants pour une journée à Vulcania.

Séjour d'une valeur de 350€.

- **1 livre Les petits dégoûtants « Le ver »**, Editions le Pommier, d'une valeur de 6,90€.

- **1 livre « Ma p'tite encyclo : Les 4 saisons »**, Milan Edition, d'une valeur de 11,90€

3^{ème} prix :

- **1 livre Les petits dégoûtants « Le ver »**, Editions le Pommier, d'une valeur de 6,90€.

- **1 livre « Ma p'tite encyclo : Les 4 saisons »**, Milan Edition, d'une valeur de 11,90€

- **1 observatoire à insectes, Buki**, d'une valeur de 12€

Du 4^{ème} au 10^{ème} prix :

- **1 Carnet de coloriage Animaux, Sentosphère** d'une valeur de 11,80 €.

- **1 lot de 4 figurines, Papo France**, d'une valeur de 18,96 €.

- **1 jeu Mes premières énigmes Animaux, Bioviva**, d'une valeur de 9,99€

Du 11^{ème} au 50^{ème} prix :

- **1 lot de 3 figurines, Papo France**, d'une valeur unitaire de 16,48 €.

- **1 livre « Mes p'tites questions : la météo »**, Milan Edition, d'une valeur de 8,90€.

- **1 jeu Mes première énigmes Animaux, Bioviva**, d'une valeur de 9,99€

Catégorie Je joue avec ma classe :

1^{er} prix :

- 1 abonnement d'un an au magazine **Wakou, Milan Presse**, d'une valeur de 59€.
- 1 jeu **L'arbre des 4 saisons, Bioviva, Bioviva**, d'une valeur de 24,99€.
- 1 livre « **Mes p'tites questions : l'écologie** » par élève d'une valeur unitaire de 8,90€

2^{ème} prix :

- 1 abonnement d'un an au magazine **Wakou, Milan Presse**, d'une valeur de 59€.
- 1 jeu **L'arbre des 4 saisons, Bioviva, Bioviva**, d'une valeur de 24,99€.
- 1 livre **Ma p'tite encyclo « Les 4 saisons », Milan Edition**, d'une valeur de 11,90€

3^{ème} prix :

- 1 abonnement d'un an au magazine **Wakou, Milan Presse**, d'une valeur de 59€.
- 1 jeu **L'arbre des 4 saisons, Bioviva, Bioviva**, d'une valeur de 24,99€.
- 1 livre **Ma p'tite encyclo « Les 4 saisons », Milan Edition**, d'une valeur de 11,90€

Du 4^{ème} au 10^{ème} prix :

- 1 **Sablimage Banquise, SentoSphère**, d'une valeur de 13 €.
- 1 livre **Les petits dégoûtants « Le ver », Editions le Pommier**, d'une valeur de 6,90€.
- 1 **observatoire à insectes, Buki**, d'une valeur de 12€

Du 11^{ème} au 20^{ème} prix :

- 1 **Sablimage Banquise, SentoSphère**, d'une valeur de 13 €.
- 1 livre **Les petits dégoûtants « L'araignée », Editions le Pommier**, d'une valeur de 6,90€.
- 1 livre « **Mes p'tites questions : la météo** », **Milan Edition**, d'une valeur de 8,90€.